

REDEVANCES AFFERENTES AUX PRESTATIONS DU SPANC
TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1er janvier 2015
POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT JUSQUE 1,2 KG DBO5/JOUR SOIT 20 eH
FACTURATION APRES SERVICE RENDU TVA 10 %

ETUDE DE SOL ET
DE FILIERE OBLIGATOIRE

INSTALLATIONS NEUVES DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

	CONTRÔLE DE CONCEPTION DE L'INSTALLATION	CONTRÔLE DE REALISATION DE L'INSTALLATION	TOTAL POUR UNE INSTALLATION NEUVE PC
NOUVEAUX TARIFS	92€ HT	108€ HT	200€ HT

INSTALLATIONS NEUVES DANS LE CADRE D'UNE REHABILITATION

	CONTRÔLE DE CONCEPTION DE L'INSTALLATION	CONTRÔLE DE REALISATION DE L'INSTALLATION	TOTAL POUR UNE INSTALLATION REHABILITEE
NOUVEAUX TARIFS	42€ HT	40€ HT	82€ HT
SI REHABILITATION SANS DECLARATION HORS PROCEDURE REGLEMENTAIRE (PAS D'INSTRUCTION du SPANC) AUCUNE GARANTIE DE PRESCRIPTION	200€ HT	220€ HT	420€ HT

INSTALLATIONS EXISTANTES

	CONTRÔLES DE FONCTIONNEMENT	CONTRÔLES DE FONCTIONNEMENT ANTICIPES POUR VENTE
NOUVEAUX TARIFS	128€ HT	170€ HT
MAJORATION 100% POUR REFUS DE CONTRÔLE REGLEMENTAIRE	MAJORATION 100% REDEVANCE ≈256€ HT	

Tarifs basés sur une Périodicité de retour de contrôle sur les installations de **8 ans**

A PARTIR DU 1er DECEMBRE 2009
POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT > 1,2 KG DBO5/JOUR SOIT de 20 eH à 200 eH REDEVANCES DES DIFFERENTES PRESTATIONS DU SPANC X 30 % (plus de travail pour le SPANC sur les gros projets) FACTURATION APRES SERVICE RENDU TVA 10%